



# COMMISSION FEDERALE SPORTIVE ACCESSION N3



# ACCESSION EN NF3/NM3

	NF3	NM3
Nombre de places pour les montées de LR	28 *	32 *
Nombre de « Wild Cards »= « Invitations »	4 Wild Cards attribuées à :  -Equipes Espoirs des équipes reléguées de LFB / de Pro A,  et/ou  -Projets locaux déterminés selon critères : sportifs, de développement, territoriaux, ...	

Les places sont réparties « au quotient » du nombre de licenciés Joueurs Seniors dans chaque Ligue avec :

- 1 montée au minimum par Ligue
- 3 montées au maximum par Ligue

# CLUBS ACCEDANTS EN N3

- Actuellement

- Si une Ligue ne fait pas monter autant d'équipes qu'elle a de places

- Remplacement par une équipe issue de la 1ère Ligue Régionale au reste du quotient (dans la limite de 3 montées par Ligue Régionale)

- Décision

- Si une Ligue ne fait pas monter autant d'équipes qu'elle a de places

- Remplacement par « Wild Card »

# CLUBS MAINTENUS EN N3

Ligue ayant perdu des équipes de Championnat de France  
(désistement, relégation administrative,...)

## • Actuellement

- **Désistement avant le 1er juin**
  - Remplacement par une équipe issue de la Ligue Régionale concernée (montée supplémentaire)
- **Désistement après le 1er juin**
  - Remplacement au ranking fédéral

## • Décision

- **Désistement avant le 1er juin**
  - Remplacement par une équipe issue de la Ligue Régionale concernée (montée supplémentaire)
- **Désistement après le 1er juin**
  - Remplacement au ranking fédéral

Pas de changement

# MISE EN APPLICATION

- Actuellement, les règlements particuliers de Nationale Féminine 3 et de Nationale Masculine 3 ne précisent pas ces dispositifs.
- Proposition de la Commission Fédérale Sportive :
  - Application des nouveaux dispositifs dès la transition entre la saison 2014 – 2015 et la saison 2015 - 2016

